

**Lundi 6 juin 2022**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le lundi 6 juin à 20 h 00.**

**Sont présents :** Mesdames les conseillères Marie-Josée Caron et Julie Nadeau et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Gilles Plourde et Matthieu Gagné sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

**Est absent :** Monsieur Bernard Fortin a motivé son absence.

**Est aussi présente :** Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

---

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2022-06-119**

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter.

**2022-06-120**

### **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA**

---

Conformément à l'article 955 du Code municipal, Monsieur le maire procède au dépôt et à la lecture du rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, une copie sera envoyée en média poste à chaque résidence de la Municipalité et publiée sur le site internet.

**2022-06-121**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 mai 2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

**2022-06-122**

### **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES**

---

**ATTENDU QUE** la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2022, totalisant une somme de 92 387,95 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 92 387,95 \$.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

---

Maryse Ouellet, dir. gén. & greffière-trésorière

2022-06-123

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ  
- VOLET 2 DE LA MRC DE KAMOURASKA DANS LE CADRE DU  
PROJET DE MISE À JOUR DES MILIEUX CULTURELS, DE LOISIRS  
ET SPORTIFS**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a droit à une aide financière non remboursable au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 de la MRC de Kamouraska;

**ATTENDU QUE** la Municipalité reconnaît que le projet va améliorer les milieux de vie;

**ATTENDU QUE** le projet s'inscrit à l'intérieur du plan de développement de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le projet s'arrime aux priorités d'intervention annuelles du FRR – Volet 2 de la MRC de Kamouraska;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- s'engage à investir dans le projet;
- s'engage à investir la portion manquante de la levée de fonds du projet;
- convient d'un budget d'entretien lié à la mise en place des équipements et infrastructures pour les années subséquentes du projet;
- mandate le maire et la direction générale à présenter la demande d'aide financière et à signer ladite convention à intervenir avec la MRC de Kamouraska et tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

2022-06-124

**RÉSOLUTION D'EMBAUCHE POUR LE POSTE DE JOURNALIER  
SAISONNIER À LA VOIRIE MUNICIPALE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska embauche chaque année un(e) journalier(ère) en voirie du mois de mai au mois d'octobre;

**CONSIDÉRANT QUE** pour faire suite à l'affichage dudit poste, nous n'avons reçu qu'une seule candidature soit Madame Annie Deschênes. Il s'avère que celle-ci a déjà occupé ce poste en 2021 et qu'elle est en mesure de remplir plusieurs tâches d'un tel poste.

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations du responsable de la voirie de procéder à l'embauche de Madame Deschênes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska procède à l'embauche de Madame Annie Deschênes à titre de journalière saisonnière pour les travaux de voirie à compter du 6 juin 2022 pour une période de mai à octobre à raison de 20 à 35 heures par semaine et mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail.

2022-06-125

**RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DU COORDONNATEUR, MONSIEUR JUSTIN DIONNE ET DE LA COORDONNATRICE, MADAME VALÉRIE BOISVERT POUR LE CAMP DE JOUR 2022 ET MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA LES CONTRATS DE TRAVAIL**

---

**CONSIDÉRANT** l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'embauche d'un coordonnateur(trice) et d'un animateur(trice) pour le camp de jour dans la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska pour la saison estivale 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a 2 candidats qui ont postulé pour le poste de coordonnateur(trice) et aucun candidat pour le poste de moniteur(trice);

**CONSIDÉRANT QU'**une entrevue virtuelle a eu lieu avec les candidats et que la Municipalité à procéder à l'embauche des 2 personnes et ce au même titre et au même salaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska procède à l'embauche de Monsieur Justin Dionne au poste de coordonnateur et de Madame Valérie Boisvert au poste de coordonnatrice pour le camp de jour de la municipalité pour la saison estivale 2022 et mandate la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité lesdits contrats.

2022-06-126

**RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN DATE DU 27 JUIN 2022 ET MANDAT AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ LE CONTRAT DE TRAVAIL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2022-02-043 entérinait l'affichage d'un poste d'agente de développement et que nous avons dû procéder à plusieurs affichages avant de recevoir le nom d'une candidate;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs projets ont été identifiés comme étant prioritaires pour l'année 2022 mais le plus urgent étant celui de la démarche MADA (Municipalité amie des aînés.es) – Volet 1 – Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a rencontré une candidate qui est très intéressée par ledit poste mais qui n'a pas terminé sa formation actuelle et qui ne sera pas disponible avant le 27 juin 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu le montant de 10 500 \$ d'aide financière au Volet 1 soit soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés.es (MADA) et qu'un délai est prévu pour la préparation de ladite politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska embauche Madame Amélie Gauvin-Vermette au poste permanent d'agente de développement à compter du 27 juin 2022 à raison de 28 heures semaines et mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail.

**2022-06-127**

**AUTORISATION DU 2<sup>E</sup> VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR L'ANNÉE 2022**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise le 2<sup>e</sup> versement de la quote-part à la MRC de Kamouraska pour l'année 2022 au montant de 25 578,00 \$.

**2022-06-128**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE 1<sup>ER</sup> VERSEMENT DE JUIN 2022 À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la directrice générale à effectuer le 1<sup>er</sup> versement de juin à la Sûreté du Québec pour l'année 2022 au montant de 21 641,00 \$.

**2022-06-129**

**MANDAT À LA MRC DE KAMOURASKA POUR APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska mandate la MRC de Kamouraska pour apporter certaines modifications au règlement de lotissement.

**2022-06-130**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2022-04-095 RELATIVE POUR LA ROUTE DU HAUT-PAYS DE KAMOURASKA, SÉLECTION DU PROJET D'ART PUBLIC**

---

**CONSIDÉRANT QUE** dans la résolution 2022-04-095 relative à la route du Haut-Pays de Kamouraska, sélection du projet d'art public, certains détails étaient manquants;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a retenu une œuvre dans le cadre de l'appel de projets pour l'art public pour la Route du Haut-Pays;

**CONSIDÉRANT QU'**une autorisation du conseil est nécessaire pour signer la convention de financement permettant la réalisation de l'œuvre;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- autorise le déboursement d'un montant de 1 000,00 \$ pour la sélection du projet « Oh la vache ! de Pilar Macias » dans le cadre de l'appel de projets d'art public pour la Route du Haut-Pays, sous réserve du respect des conditions et de la signature des conventions financières complétées avec la MRC de Kamouraska;

- mandate le maire, Monsieur Richard Caron et la directrice générale, Madame Maryse Ouellet à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs au projet de sélection d'art public de la route du Haut-Pays de Kamouraska.

2022-06-131

**RÉSOLUTION POUR APPUYER LE SERVICE DE TRANSPORT TRANS-APTE EN VERSANT UN MONTANT DE 1 000,00 \$ POUR L'ANNÉE 2022 EN REGARD DU DOSSIER « USAGER SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA / AIDE AU TRANSPORT »**

---

**ATTENDU QUE** le Ministère des transports oblige la MRC de Kamouraska à fournir le transport adapté aux personnes handicapées résidant sur son territoire;

**ATTENDU QUE** le ministère laisse les organismes définir les conditions de leur service en n'imposant pas l'utilisation de taxis;

**ATTENDU QU'**à ce jour, l'application des règles d'opérations utilisées par Trans-Apte ne contrevient pas aux exigences du ministère;

**ATTENDU QUE** la proposition de Trans-Apte exige de trouver un accompagnateur disponible et compétent pour que l'utilisateur puisse prendre l'autobus du Transport adapté;

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska souhaite trouver une solution au besoin de transport de cet usager;

**ATTENDU QUE** la situation de l'utilisateur requiert des mesures particulières telles que :

- même avec un accompagnateur, le transport en commun pourrait devenir problématique si le nombre de personnes transportées est important;
- le psychiatre traitant a recommandé le transport en taxi;
- le transport en taxi a été fourni pendant une période de deux mois à l'automne de 2021 et s'est avéré très coûteux;

**ATTENDU QUE** l'emplacement de la résidence de l'utilisateur ne doit pas être un élément utilisé pour le priver du transport nécessaire;

**ATTENDU QUE** le transport au CRDI permet de maintenir l'utilisateur chez-lui au lieu de se retrouver en institution;

**ATTENDU QU'**il sera mis en œuvre un groupe de travail, incluant les représentants de l'utilisateur, pour trouver une solution permanente à cette problématique de transport qui s'avère une nécessité pour l'utilisateur;

**ATTENDU QUE** les paramètres, pour un aller-retour en taxi ont été établis selon le nombre de jours et de semaines à un montant de 5 800,00 \$ pour une année complète;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- demande à la MRC de Kamouraska d'offrir le transport en taxi de façon temporaire soit pour les 6 prochains mois;
- demande un ajustement budgétaire à 5 800,00 \$ soit le montant correspondant au coût nécessaire pour une année complète pour les déplacements au CRDI en taxi à raison de 4 jours/semaine pour ledit usager;
- s'associe à divers partenaires en versant 1 000,00 \$ pour la répartition de la facture pour l'année 2022.

2022-06-132

**RÉSOLUTION POUR DEMANDER À LA MRC DE KAMOURASKA DE MANDATER LA FIRME FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ, ÉVALUATEURS AGRÉÉS RELATIVEMENT À**

**L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROCHAIN CYCLE TRIENNAL SOIT POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025**

---

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la Loi sur la fiscalité municipale, le rôle d'évaluation foncière doit faire l'objet d'une équilibrage avant chaque dépôt;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de moins de 5 000 habitants peuvent reconduire le rôle d'évaluation foncière sans équilibrage si le rôle précédent a fait l'objet d'une équilibrage;

**CONSIDÉRANT QUE** le rôle d'évaluation foncière triennal en vigueur 2020-2021-2022 a fait l'objet d'une équilibrage;

**CONSIDÉRANT QUE**, comme stipulé aux *Normes de pratique professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, la firme FQM Services, coopérative de solidarité (FQM-ÉVALUATION FONCIÈRE), évaluateurs agréés, a procédé à l'examen du rôle d'évaluation foncière de la municipalité et a soumis sa recommandation de procéder à une équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal 2023-2024-2025;

**CONSIDÉRANT** l'importance de procéder aux redressements des valeurs au rôle d'évaluation foncière pour assurer, en autant que possible, le maintien de l'équité fiscale;

**CONSIDÉRANT QUE**, lorsque la firme d'évaluateurs agréés recommande l'équilibrage pour donner suite à l'examen du rôle d'évaluation foncière, il n'y a aucun coût supplémentaire pour la municipalité, selon la convention de services d'évaluation intervenue entre la firme et la MRC de Kamouraska;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de mandater la firme FQM Services, coopérative de solidarité (FQM-ÉVALUATION FONCIÈRE), évaluateurs agréés, afin qu'ils procèdent au dépôt de septembre 2022, à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière de la municipalité pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2023-2024-2025, comme recommandé par ladite firme.

2022-06-133

**AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LES FRAIS D'ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska paie FQM Services, coopérative de solidarité (FQM-ÉVALUATION FONCIÈRE), à même le surplus affecté pour les frais d'équilibrage.

2022-06-134

**OFFRE DE SERVICES POUR LE SERVICE DE FAUCHAGE DES BORDURES DE ROUTES POUR L'ANNÉE 2022**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska retienne l'offre de services de René Bastille de Rivière-du-Loup au taux horaire de 75,00 \$ pour trois (3) ans soit pour les années 2022, 2023 et 2024.

2022-06-135

**RÉSOLUTION POUR UNE DEMANDE DE BRANCHEMENT À L'ÉGOUT PLUVIAL ET AU RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL POUR LE 310, RUE DE L'ÉGLISE AU NOM DE MONSIEUR ANTHONY GAGNON**

---

**ATTENDU QU'**une demande a été présentée à la Municipalité pour un raccordement à l'égout pluvial et un raccordement au réseau d'égout municipal pour le 310, rue de l'Église au nom de Monsieur Anthony Gagnon;

**ATTENDU QU'**il est très important de prendre connaissance de la section IV et de la section V (articles 1.17 à 1.20) de ladite réglementation afin que de tels branchements soient effectués en toute conformité;

**ATTENDU QU'**il y aura une modification de l'entrée en enlevant une partie du trottoir soit 30 pieds qui sera réinsérée lors de la confection de la rue de l'Église en 2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise monsieur Anthony Gagnon à réaliser ses travaux de branchement de sa résidence jusqu'à la jonction de l'emprise municipale et avant de faire tout remblai, les travaux devront être acceptés par Monsieur Roger Thériault, responsable de la voirie et des photos devront être prises en guise de conformité desdits travaux.

2022-06-136

**RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA JOURNÉE DES FINISSANTS 2022**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la réussite éducative parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**CONSIDÉRANT QUE** cette journée collective de reconnaissance est l'occasion de célébrer tous les finissants du Québec qui ont obtenu un diplôme ou une qualification marquant la fin de leur cycle d'études. Cette reconnaissance collective à travers une campagne sociétale de félicitations sert, nous en sommes convaincus, à leur rappeler combien leur détermination les conduira au bout de leurs rêves;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont 81 % des élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une qualification après 7 ans au secondaire. Il s'agit de 76,6 % des garçons et 85,5 % des filles. Il reste donc du travail à faire pour atteindre, d'ici 2030 la cible de 90 % établie par le gouvernement dans la politique sur la réussite éducative;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Démarche COSMOSS participe à la promotion de la Journée des finissants et que celle-ci se veut un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la diplomation des jeunes et qu'elle sera ponctuée d'activités de reconnaissance dans les différentes communautés des huit MRC de la région;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- appuie les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires - afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;
- profite de cette semaine Journée des finissants pour prendre un moment afin de souligner la formidable adaptation dont nos jeunes ont fait preuve et de les féliciter pour l'obtention de leur diplôme de fin de cycle.

**2022-06-137**

**RÉSOLUTION POUR SOUTENIR LE RELAIS POUR LA VIE DE LA POCATIÈRE**

---

**CONSIDÉRANT QU'**après 2 années en mode virtuel, le Relais pour la vie de La Pocatière de la Société canadienne du cancer revient en force en présentiel le 11 juin 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** des bénévoles ont organisé un événement d'une grande importance pour la région pour donner l'espoir à tous les Québécoises et les Québécois que la vie est plus grande que le cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer ne cesse pas d'être une maladie qui change la vie;

**CONSIDÉRANT QUE** le Relais pour la vie de La Pocatière sollicite la Municipalité pour les appuyer et ainsi rendre hommage aux personnes touchées;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue au Relais pour la vie en versant un montant de 50,00 \$.

**2022-06-138**

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À PROJEKTION 16-35**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle son adhésion à Projektion 16-35 au montant de 50,00 \$ pour l'année 2022.

**2022-06-139**

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT – LES P'TITS GOBE-LAIT**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska encourage *Les P'tits Gobe-Lait*, groupe d'entraide en allaitement maternel au Kamouraska en versant un montant de 25,00 \$ pour l'année 2022.

**2022-06-140**

**FONDATION DU CÉGEP DE LA POCATIÈRE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Matthieu Gagné

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska participe à la campagne annuelle de financement de la Fondation du Cégep de La Pocatière en versant un montant de 50,00 \$ pour l'année 2022.

**2022-06-141**

**RÉSOLUTION D'APPUI – MOBILISATION DES MUNICIPALITÉS  
POUR UNE RÉDUCTION DE L'HERBE À POUX**

---

**CONSIDÉRANT** la correspondance du 28 avril 2022 de l'Association pulmonaire du Québec (APQ), du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de Partenaire Financier Québec concernant la mobilisation pour une réduction de l'herbe à poux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'herbe à poux constitue la principale plante allergène présente au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les données de l'Association pulmonaire du Québec, une personne sur cinq est allergique aux pollens et que les coûts de santé directement reliés à l'herbe à poux peuvent s'élever jusqu'à 240 millions de dollars annuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association pulmonaire du Québec organise depuis 16 ans la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux, et, en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** cette année, la Ville de Saint-Lambert porte fièrement le titre de « ville hôte » de cette campagne devenant un modèle à suivre pour les autres municipalités du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie la campagne d'arrachage de l'herbe à poux et invite ses citoyens à se joindre au mouvement de sensibilisation de cette problématique particulière.

**2022-06-142**

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LA BORNE  
DIRECTIONNELLE À L'ENTRÉE DE LA MUNICIPALITÉ**

---

**CONSIDÉRANT QU'**il y a déjà eu quelques discussions entre la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et le Comité d'embellissement concernant l'importance d'avoir une borne directionnelle à l'entrée de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** celle-ci a demandé au comité d'entreprendre les démarches pour la réalisation dudit projet;

**CONSIDÉRANT QU'**ils ont reçu 3 soumissionnaires et qu'ils en ont fait part aux membres du conseil qui ont accepté la soumission la plus basse soit Publicité Blais au coût de 732,09 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte la soumission de Publicité Blais au coût de 732,08 \$ pour la réalisation de la borne directionnelle à l'entrée de la municipalité.

**2022-06-143**

**INFORMATIONS DIVERSES**

---

**Voirie / Matières résiduelles:**

- La 2<sup>e</sup> partie du rang Ste-Barbe est terminée, le pavage a été posé.
- Le calcium sera posé vers le 20 juin.

**Administration et développement:**

- Agente de développement, Amélie Gauvin va débiter le 27 juin 2022.
- Le conseiller, Monsieur Gilles Plourde fait part au conseil qu'il a approché quelques personnes pour former un comité de développement et avant de faire toute démarche, celles-ci attendent de rencontrer la nouvelle agente de développement pour discuter de certains projets et connaître ses idées.

**Comité d'embellissement / Mycologie:**

- Démarche en cours avec la borne directionnelle.

**Sécurité publique / incendie / changements climatiques:**

- Bornes 9-1-1 seront posées d'ici quelques semaines.

**Bibliothèque et communication:**

- Exposition en cours.

**Comité des loisirs / Art et culture:**

- Marché aux puces – 15. \$/table - le 26 juin en après-midi.  
À inscrire sur Facebook que les fonds sont pour la Guignolée.
- Vérifier les dates sur Facebook – 3 pièces de théâtre prévues en juin.
- Toujours à la recherche de bénévoles pour créer le Comité des loisirs.

2022-06-144

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- Monsieur Gilles Bois remercie le conseil municipal en son nom et aux noms des résidents du rang Ste-Barbe pour l'excellent travail lors des travaux réalisés en 2021 et 2022 et félicite Roger Thériault pour son très bon travail sur le chantier.

2022-06-145

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

---

**CONSIDÉRANT** que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 00.

\_\_\_\_\_  
Richard Caron, maire

\_\_\_\_\_  
Maryse Ouellet, directrice générale  
et greffière-trésorière

« Je, Richard Caron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

\_\_\_\_\_  
Richard Caron